

LP métiers de l'informatique :

Administration & sécurité des systèmes et des réseaux - SRSI

Code diplôme France compétences : 2503263J

CFA UNION
8 boulevard Dubreuil
91400 ORSAY
contact@cfa-union.org / www.cfa-union.org

Mobilité internationale du CFA UNION



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

SOMMAIRE

Vos contacts	P.2
Les dates clefs de la formation	P.3
Présentation du diplôme :	
- Condition d'admission	P.4
- Objectifs de la formation	P.4
- Compétences acquises	P.5
- Modalités d'organisation	P.6
- Modalités d'organisation et de sanction du diplôme	P.11
- Durée de la formation	P.12
Le programme	P.13
Le calendrier d'alternance	P.14
Les moyens humains	P.15
Fiche RNCP	P.16

VOS CONTACTS

• Contacts Pédagogiques

Responsables de la formation :

Yacine BELLIK

info-lpsrsi.iut-orsay@universite-paris-saclay.fr

Secrétariat pédagogique :

Isabelle GOUROU

Tél : 01.69.15.61.01 / isabelle.gourou@u-psud.fr

Lieu de la formation : IUT ORSAY - bâtiment 609

rue Noetzelin - 91405 ORSAY

Et Lycée Parc de Vilgénis à Massy

• Contacts CFA

Conseiller formation : gestionnaire contrat d'apprentissage

Loubna CHIKRI

01 69 15 40 11 / 06 07 61 56 27

loubna.chikri@cfa-union.org

Service financier :

01 69 15 35 24 / 06 07 59 68 87

Hanane AABOU

hanane.aabou@cfa-union.org

Référent handicap :

01 69 15 35 12 / 06 07 58 01 14

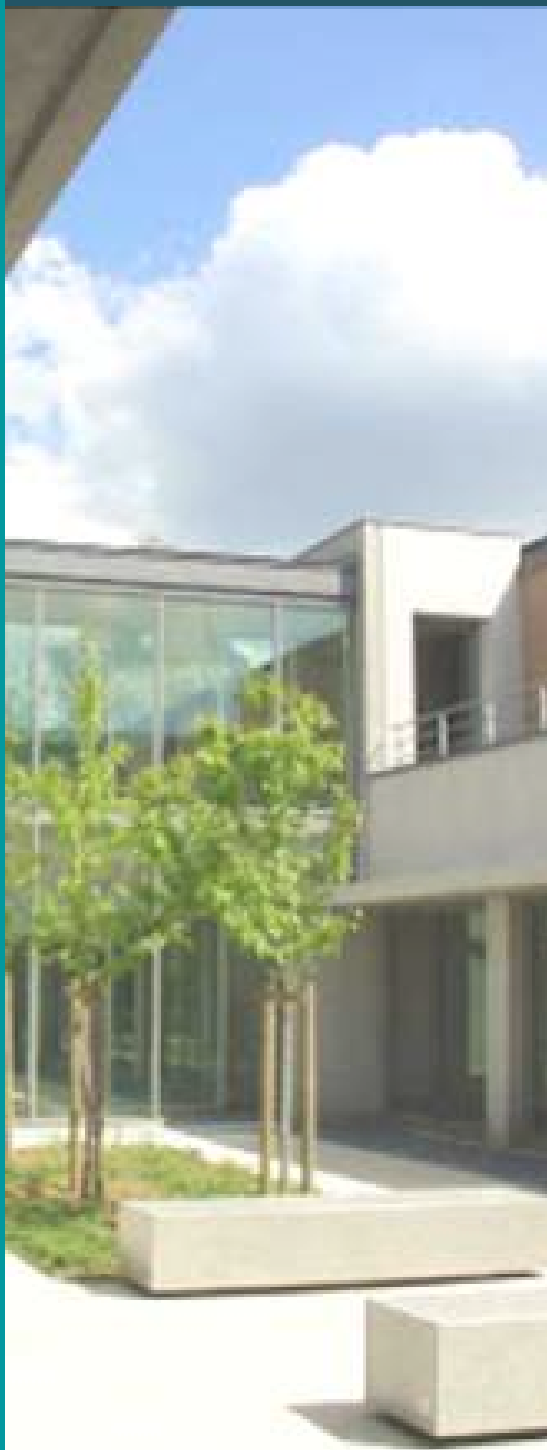
Anna TOTH

anna.toth@cfa-union.org

Adresse postale :

CFA UNION – 8 boulevard Dubreuil – 91400 ORSAY

DATES CLEFS DE LA FORMATION



- **Recrutement**

Admissions sur dossiers et éventuellement tests pédagogiques si nécessaire

L'accès à la licence professionnelle est ouvert aux titulaires d'un BAC+2 en informatique : DUT informatique, DUT RT, BTS SIO, BTS SN option informatique et réseaux, L2 informatique, ou autres diplômes équivalents de niveau BAC+2 qui seront examinés au cas par cas

- Date de la formation : 04/09/2023 au 06/09/2024
- Réunion d'information destinée aux stagiaires : NC
- Date de la rentrée universitaire : 04/09/2023

Présentation du diplôme

➤ Conditions d'admission :

L'accès à la licence professionnelle est ouvert aux titulaires d'un BAC+2 en informatique : DUT informatique, DUT RT, BTS SIO, BTS SN option informatique et réseaux, L2 informatique, ou autres diplômes équivalents de niveau BAC+2 qui seront examinés au cas par cas.

Admissions sur dossiers et éventuellement tests pédagogiques si nécessaire

➤ Objectifs de la formation :

L'objectif principal de la licence professionnelle est de former des professionnels destinés à occuper des emplois de niveau II, impliquant à la fois un niveau de formation comparable à celui d'une licence et une autonomie rapide dans l'exercice de l'activité professionnelle de gestion des ressources informatiques.

Ces deux attentes, répondent aux besoins exprimés par les entreprises de disposer à BAC + 3 (diplôme jugé optimal par les partenaires professionnels), de spécialistes capables de :

- Mettre en place, administrer, sécuriser des systèmes et réseaux informatiques ;
- Mettre en œuvre, gérer et récupérer des données informatiques ;
- Établir, analyser un audit de sécurité ;
- Créer, analyser, modifier une charte informatique ;
- Créer, analyser, modifier une politique de sécurité des systèmes d'information ;
- Créer, analyser, modifier un plan de continuité des activités ;
- Appliquer des normes qualité et mettre en place une veille technologique ;
- Mettre en place un audit de sécurité des serveurs et de l'architecture du système informatique ;
- Connaître les cadres juridiques applicables aux nouvelles technologies de l'information ;
- Vérifier la bonne application de la législation dans le domaine de la sécurité informatique et dans les domaines connexes.

➤ **Les compétences acquises durant la formation :**

Ce parcours se distingue par la volonté de former des techniciens spécialistes de la sécurité des systèmes et réseaux informatiques, à la fois sur le volet technique et juridique. Cela est obtenu par l'acquisition commune d'une triple compétences :

- **Compétences en informatique :**
 - Créer, administrer, analyser, sécuriser des systèmes et réseaux informatiques ;
 - Établir, analyser un audit de sécurité ;
 - Créer, analyser, modifier une charte informatique ;
 - Créer, analyser, modifier une politique de sécurité des systèmes d'information ;
 - Créer, analyser, modifier un plan de continuité des activités ;
 - Appliquer des normes qualité et mettre en place une veille technologique.

- **Compétences juridiques :**
 - Connaître les différentes règles et régimes juridiques applicables aux nouvelles technologies de l'information;
 - Être capable de mettre en œuvre, faire évoluer une méthodologie de la sécurité.

- **Compétences transverses et professionnalisantes :**
 - Analyser un contexte ;
 - Proposer des solutions ;
 - Réaliser des tests ;
 - Réaliser une veille technologique et une communication technique ;
 - Concevoir et mettre en œuvre une gestion de projet et de coût.

- **Capacité d'organisation :**
 - Écouter, dialoguer, argumenter, convaincre ;
 - Développer des qualités personnelles : autonomie, sens de l'initiative, responsabilités, sens critique, ouverture d'esprit ;
 - Acquérir des capacités de communication en français comme en anglais ;
 - S'intégrer dans une équipe et savoir travailler en autonomie ;
 - Acquérir de la rigueur dans la gestion et la conduite de projets ;
 - Encadrer des équipes opérationnelles.

Cela permet de former des techniciens en mesure de faire évoluer leurs compétences et leur périmètre d'activité, dans un métier connaissant des mutations rapides. Le contenu répond aux besoins exprimés par les entreprises d'accueil dans le cadre de l'alternance tout en essayant de donner une capacité d'adaptation.

➤ Modalités d'organisation de la formation

La formation se déroule sur 1 an à raison de 525 heures en alternance 2 jours en entreprises et trois jours en cours, avec des périodes plus au moins longues en entreprises pendant les vacances universitaires.

La formation s'organise autour :

UE1 - Harmonisation Système et Réseaux

Lieu de formation : IUT ORSAY

Nombre total de crédits Européens : 8 ECTS (European Credits Transfer System)

Page d'aide sur l'homonymie

Harmonisation Système :

Nombre de crédits Européens : 4 ECTS

Répartition horaire : 10 heures Cours + 10 heures Travaux Dirigés + 20 heures Travaux Pratiques

- Installer, paramétrer et mettre en oeuvre un système d'exploitation.
- Utiliser les systèmes d'exploitation centralisés et répartis.
- Connaître le fonctionnement d'un système d'exploitation.
- Gérer des utilisateurs et une structure organisationnelle
- Affecter des droits aux utilisateurs sur les éléments d'une solution d'infrastructure.
- Écrire et modifier des scripts systèmes.
- Identifier, diagnostiquer des dysfonctionnements, incidents, non-conformités et mettre en oeuvre les mesures correctives.

Harmonisation Réseaux

Nombre de crédits Européens : 4 ECTS

Répartition horaire : 45 heures Cours + 35 heures Travaux Dirigés + 10 heures Travaux Pratiques

- Créer et gérer un réseau d'ordinateur.
- Installer et configurer des services réseaux.
- Savoir analyser une trame Ethernet.
- Identifier, diagnostiquer la nature et l'origine des incidents et mettre en oeuvre les mesures correctives.
- Mettre en oeuvre des protocoles de tests.

UE2 - Droit appliqué aux nouvelles technologies de l'information

Lieu de formation : IUT ORSAY

Nombre total de crédits Européens : 10 ECTS

Droit appliquée à la sécurité

Nombre de crédits Européens : 7 ECTS

Répartition horaire : 35 heures Cours + 35 heures Travaux Dirigés

- Connaître les différentes règles et régimes juridiques applicables en matière informatique et plus particulièrement dans le domaine de la sécurité, à savoir :

La protection des données dans une approche juridique générale.

Les droits de propriété intellectuelle applicables aux œuvres et créations numériques (Logiciels, base de données, jeux vidéo, brevets, noms de domaine, etc.).

La protection des données à caractère personnel (loi informatique et libertés, CNIL, etc.).

Les liens entre droit du travail (vie salariale) et respect du droit au respect de la vie privée (correspondances, surveillance, charte informatique, etc.).

Le droit des contrats informatiques et les règles applicables aux contrats conclus à distance (électroniques) en insistant notamment sur :

- Les risques liés au « cloud-computing » et les contrats d'infogérance.
- L'anticipation des risques dans les contrats informatiques.
- Le règlement des différends dans les litiges informatiques.
- Le commerce électronique (sécurité des transactions, télépaiement, signature etc.) et le droit de la consommation (règles applicables aux cybermarchands, droit de rétraction, etc.).
- Le droit de la preuve (preuve électronique et numérique, archivage, etc.).

Les règles applicables sur internet dont :

- Les règles applicables aux réseaux (droit des télécommunications, ARCEP, neutralité du net, etc.).
- Le régime de responsabilité des intermédiaires techniques en ligne (FAI, hébergeurs, éditeurs, etc.).
- Le droit des médias et principalement les infractions de presse.
- Le droit pénal spécifique à l'informatique (atteintes aux systèmes de traitement automatisés de données, usurpation d'identité numérique, contrefaçon...).

Les règles spécifiques à la sécurité des données et des réseaux dont notamment :

- régime de la cryptographie / du chiffrement,
- responsabilités et obligations de l'administrateur réseaux.

Méthodologie de la sécurité

Nombre de crédits Européens : 3 ECTS

Répartition horaire : 10 heures Cours + 10 heures Travaux Dirigés + 10 heures Travaux Pratiques

- Appréhender les notions de confidentialité, d'intégrité, de traçabilité et de disponibilité.
- Appréhender les indicateurs de sécurité (Mehari, Le SIEM, EBIOS, L'ISO 19011L'ISO 27001, L'ISO 27002,).

- Concevoir les documents d'une politique de sécurité :

Charte utilisateur.

Plan de Continuité des Activités

Plan de Reprise d'Activité.

Politique de Sécurité des Systèmes Informatiques.

- Sensibilisation aux bonnes pratiques informatiques (ITIL, ANSSI,)

UE3 - Gestion

Nombre total de crédits Européens : 6 ECTS

Gestion de coût

Lieu de formation : Lycée Vilgénis

Nombre de crédits Européens : 3 ECTS

Répartition horaire : 20 heures Cours + 10 heures Travaux Dirigés

- Savoir établir un budget prévisionnel et suivre son évolution.
- Être capable de gérer un projet dans le cadre d'une équipe.

Gestion de projet

Lieu de formation : IUT ORSAY

Nombre de crédits Européens : 2 ECTS

Répartition horaire : 10 heures Cours + 10 heures Travaux Dirigés

- Connaître les étapes de gestion d'un projet.
- Savoir gérer un projet dans le cadre d'une équipe.

Veille technologique

Lieu de formation : IUT ORSAY

Nombre de crédits Européens : 1 ECTS

Répartition horaire : 10 heures Cours

- S'adapter d'une manière permanente aux évolutions des technologies
- Être capable de suivre l'évolution de la technologie.

UE4 - Projet tuteuré

Lieu de formation : IUT ORSAY & Lycée Vilgénis

Nombre de crédits Européens : 6 ECTS

Répartition horaire : 100 heures

- Savoir réfléchir et être force de proposition dans un groupe.
- Savoir manager et animer un groupe.
- Savoir concevoir et mettre en œuvre une politique de gestion et de développement de projet .
- Savoir concevoir et mettre en œuvre une application système ou réseau sécurisée.
- Savoir déterminer et mettre en œuvre des procédures de test pour évaluer une application système ou réseau sécurisée.

UE5 - Stage ou activité en entreprise

Lieu de formation : l'entreprise.

Nombre de crédits Européens : 9 ECTS

Répartition horaire : 36 semaines

- Savoir s'intégrer dans le milieu professionnel.
- Savoir rendre compte.
- Savoir transposer les compétences universitaires acquises en compétences professionnelles.
- Savoir synthétiser l'information écrite et sa présentation orale
- Prendre des initiatives et être autonome en acquérant des méthodes professionnelles

UE6 - Sécurité système

Nombre total de crédits Européens : 7 ECTS

Système d'exploitations et sécurité

Lieu de formation : Lycée Vilgénis

Nombre de crédits Européens : 4 ECTS

Répartition horaire : 16 heures Cours + 12 heures Travaux Dirigés + 12 heures Travaux Pratiques.

- Connaître les enjeux de la sécurité des systèmes
- Connaître la gestion de la sécurité : privilèges et rôles,
- Connaître les méthodes d'attaque
- Évaluer les risques
- Connaître les politiques de sécurité
- Réaliser le suivi et l'actualisation de la configuration et de l'architecture des systèmes d'information.
- Définir et mettre en place les procédures techniques d'exploitation, d'utilisation et de sécurité des équipements informatiques
- Définir et mettre en œuvre des outils d'aide à la surveillance, à la sécurité et à l'exploitation des équipements informatiques.
- Identifier, diagnostiquer des dysfonctionnements, incidents, non-conformités et mettre en œuvre les mesures correctives
- Auditer un système d'exploitation

Sécurité des systèmes de bases de données

Lieu de formation : IUT ORSAY

Nombre de crédits Européens : 3 ECTS

Répartition horaire : 10 heures Cours + 10 heures Travaux Dirigés + 10 heures Travaux Pratiques.

- Appréhender les notions de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité
- Connaître les différents types d'attaques des bases données.
- Appliquer une politique de sécurité pour pallier aux faiblesses détectées (Authentification, modèles de contrôle d'accès,)
- Auditer une base de données.

UE7 - Sécurité réseau

Lieu de formation : Lycée Vilgénis

Nombre total de crédits Européens : 9 ECTS

Réseaux sécurisés

Nombre de crédits Européens : 5 ECTS

Répartition horaire : 18 heures Cours + 14 heures Travaux Dirigés + 18 heures Travaux Pratiques.

- Connaître les types actif et passif d'insécurité des réseaux
- Connaître la motivation des agresseurs
- Connaître les procédés couramment utilisés et comment s'en protéger
- Savoir détecter les points faibles d'un réseau.
- Savoir mettre en place un pare-feu, routeur-filtrant et autre équipement d'extrémité.
- Connaître le principe du filtrage et de la segmentation.
- Connaître les techniques d'intrusion et de piratage.
- Savoir mettre en place un analyseur et des lignes d'écoutes sur un réseau.
- Savoir concevoir et mettre en œuvre les moyens d'éviter les ruptures de services.
- Connaître les différents cryptages de données.
- Mettre en œuvre des outils d'aide à la surveillance, à la sécurité et à l'exploitation des équipements informatiques.
- Définir et suivre des droits d'accès en fonction des caractéristiques des utilisateurs ou des services.
- Définir et mettre en œuvre des outils d'aide à la surveillance, à la sécurité et à l'exploitation des réseaux.

- Identifier, diagnostiquer des dysfonctionnements, incidents, non-conformités et mettre en œuvre les mesures correctives.

- Auditer un réseau

Sécurité intranet et internet

Nombre de crédits Européens : 4 ECTS

Répartition horaire : 14 heures Cours + 10 heures Travaux Dirigés + 16 heures Travaux Pratiques

- Connaître les sécurités des « Web services ».

- Connaître les techniques d'intrusion et de piratage.

- Savoir mettre en place un analyseur et des lignes d'écoutes sur un réseau.

- Savoir concevoir et mettre en œuvre les moyens d'éviter les ruptures de services.

- Mettre en œuvre des outils d'aide à la surveillance, à la sécurité et à l'exploitation des équipements informatiques.

- Définir et suivre des droits d'accès en fonction des caractéristiques des utilisateurs ou des services.

- Définir et mettre en œuvre des outils d'aide à la surveillance, à la sécurité et à l'exploitation des réseaux.

- Identifier, diagnostiquer des dysfonctionnements, incidents, non-conformités et mettre en œuvre les mesures correctives.

- Auditer des « Web services »

UE8 - Techniques d'expression

Lieu de formation : Lycée Vilgénis

Nombre total de crédits Européens : 5 ECTS

Techniques d'expression en français

Nombre de crédits Européens : 3 ECTS

Répartition horaire : 15 heures Cours + 15 heures Travaux Dirigés.

- Savoir écouter un interlocuteur, comprendre ses besoins, et les résumer.

- Savoir établir un rapport clair et précis.

- Savoir rédiger une documentation technique.

- Savoir transmettre un savoir-faire.

Techniques d'expression en anglais

Nombre de crédits Européens : 2 ECTS

Répartition horaire : 15 heures Cours + 15 heures Travaux Dirigés.

- Savoir lire une documentation technique en anglais.

- Savoir communiquer par oral en anglais.

- Savoir communiquer par écrit en anglais.

➤ Projet industriel

UE5 - Stage ou activité en entreprise

Lieu de formation : l'entreprise.

Nombre de crédits Européens : 9 ECTS

Répartition horaire : 36 semaines

- Savoir s'intégrer dans le milieu professionnel.

- Savoir rendre compte.

- Savoir transposer les compétences universitaires acquises en compétences professionnelles.

- Savoir synthétiser l'information écrite et sa présentation orale

- Prendre des initiatives et être autonome en acquérant des méthodes professionnelles

➤ Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme

1/Evaluation

La certification s'obtient après une évaluation dans les unités d'enseignement suivantes :

UE1 (8 ECTS) Harmonisation Système et Réseaux.

UE2 (10 ECTS) Droit appliqué aux nouvelles technologies de l'information.

UE3 (6 ECTS) Gestion.

UE4 (6 ECTS) Projet tuteuré

La note du projet tuteuré est composée à parts égales :

- de la note du travail réalisé,
- de la note du rapport,
- de la note de la soutenance orale.

UE5 (9 ECTS) Stage ou activité en entreprise

La note de l'activité en entreprise est composée à parts égales :

- de la note du travail réalisé en entreprise,
- de la note du rapport,
- de la note de la soutenance orale.

UE6 (7 ECTS) Sécurité système

UE7 (9 ECTS) Sécurité réseau

UE8 (5 ECTS) Techniques d'expression

2/Sanction du diplôme

Pour chaque module faisant partie des Unités d'Enseignement, la note du module est obtenue à partir des notes de contrôle continu durant la période d'enseignement et, éventuellement, de la note d'un devoir surveillé et/ou d'un mini projet à la fin de l'enseignement du module.

La note du module (NM) est la moyenne arithmétique de ces notes.

La moyenne (MUE) de l'UE est obtenue après utilisation des coefficients et notée sur 20.

La moyenne générale (MG) est obtenue avec la moyenne des UE (MUE) affectée des coefficients et notée sur 20.

Si la moyenne générale est supérieure ou égale à 10 le diplôme est attribué sinon un jury statuera sur le cas.

Lorsqu'il n'a pas satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.

Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

3/Jury d'examen

Le Président de l'Université Paris-Sud désigne chaque année, par arrêté, le président et les membres du jury d'attribution de la licence professionnelle.

Le jury comporte au minimum trois membres et au maximum cinq et conformément à l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, dont pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

➤ **Durée de la formation /an**

525 h /an

Programme simplifié de la formation

Harmonisation système et réseaux	Adaptation des connaissances dans le domaine des systèmes et des réseaux	82 h
Droit appliqué aux nouvelles technologies de l'information	<p>Connaître les règles applicables dans les domaines juridiques suivants : Protection des données, Propriété intellectuelle des oeuvres et créations numériques, protection des données personnelles, la CNIL, cybersurveillance des salariés et respect du droit à la vie privée, anticipation des risques dans les contrats informatiques, sécurité dans le commerce électronique, droit de l'Internet et ses limites.</p> <p>Méthodologie de la sécurité : Appréhender les notions de confidentialité, les indicateurs de sécurité, les bonnes pratiques et concevoir les documents d'une politique de sécurité. analyse d'une situation et réalisation d'un audit adapté – mise en oeuvre d'un plan de sécurité</p>	100 h
Gestion	<p>Connaître les étapes d'un projet et savoir gérer un projet dans le cadre d'une équipe Comprendre et établir des états financiers simples et un budget prévisionnel. Effectuer des calculs de coût. Etre capable de suivre et de s'adapter à l'évolution de la technologie</p>	60 h
Projet tuteuré	Mettre en oeuvre, en groupe, un projet sur la sécurité des systèmes et/ou des réseaux	60 h
Sécurité système	<p>Administration d'une machine en réseau – les architectures d'authentification d'archivage des données – sécuriser les systèmes de fichiers – les techniques de contrôle d'accès – détecter et éradiquer un virus, cheval de troie. Utilisation d'une base de données – les différents aspects du rôle d'administrateur de base de données – les techniques de sauvegarde et de restauration d'une base, de réplication et de mirroring.</p>	71 h
Sécurité réseau	<p>Les protocoles TCP/IP et IPv6 - détecter les points faibles d'un réseau – les réseaux privés VPN – mise en place d'un pare-feu, routeur-filtrant et autre équipement d'extrémité – le filtrage et la segmentation – les techniques d'intrusion et de piratage – mise en place d'un analyseur et lignes d'écoutes sur un réseau – les moyens pour éviter les ruptures de services – les cryptages de données – les sécurités des « web services ».</p>	92 h
Techniques d'expression	<p>Ecouter un interlocuteur, comprendre ses besoins et les résumer Etablir un rapport clair et précis, transmettre un savoir-faire Lire une documentation technique et communiquer oralement en anglais</p>	60 h
TOTAL		525 h

Calendrier de la formation Rentrée 2023-2024

Logo: cfo UNIV-N, université PARIS-SACLAY IUT D'ORSAY, PARC VILGENIS

Calendrier prévisionnel Licence Professionnelle SRSI - 2023/2024
sous réserve de modifications

2023												2024																													
SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE			JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUN			JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE		
V. 1	E	D. 1				M. 1			V. 1	E	L. 1	L. 1	E	M. 1	J. 1	IUT	V. 1	VILGENIS	S. 1	M. 1	E	J. 1	IUT	S. 1				L. 1	E	J. 1	E	D. 1	E	M. 1							
S. 2		L. 2				J. 2	E	S. 2	M. 2		E	V. 2	VILGENIS	S. 2			V. 2			M. 2	E	J. 2	IUT	D. 2				M. 2	E	V. 2	E	L. 2	E	M. 2							
D. 3		M. 3				V. 3	E	D. 3	M. 3		E	J. 3		E	S. 3		D. 3			M. 3	VILGENIS	V. 3	VILGENIS	L. 3	E		M. 3	E	S. 3				M. 3	E	J. 3						
L. 4	RENTREE	M. 4		VILGENIS	S. 4				L. 4	E	J. 4	E	D. 4			L. 4	E	J. 4	IUT	S. 4				M. 4	E	J. 4	E	D. 4			M. 4	E	J. 4								
M. 5	E	J. 5		IUT	D. 5				M. 5	E	V. 5	E	L. 5	E		M. 5	E	V. 5	IUT	D. 5				M. 5	VILGENIS	V. 5	E	L. 5	E	J. 5				JURY PE	S. 5						
M. 6	E	V. 6		VILGENIS	L. 6	E			M. 6	VILGENIS	S. 6				M. 6	E	M. 6	VILGENIS	S. 6					L. 6	E	J. 6	IUT	S. 6			M. 6	E	V. 6				CONSEIL	D. 6			
J. 7	E	S. 7				M. 7	E	J. 7	IUT	D. 7					M. 7	E	J. 7	IUT	D. 7					M. 7	E	V. 7	REVISIONS	D. 7			M. 7	E	S. 7								
V. 8	E	D. 8				M. 8	VILGENIS	V. 8	IUT	L. 8	E		J. 8	E	V. 8	IUT	L. 8	E	M. 8					S. 8	E	J. 8	E	D. 8			M. 8	E	V. 8								
S. 9		L. 9		E	J. 9	IUT	S. 9					M. 9	E	V. 9	E	S. 9		M. 9	E	J. 9				D. 9		M. 9	E	V. 9	E	L. 9			M. 9	E	S. 9						
D. 10		M. 10		E	V. 10	IUT	D. 10				M. 10	VILGENIS	S. 10				D. 10		M. 10	E	V. 10	E	L. 10	E	M. 10	E	S. 10				M. 10	E	J. 10								
L. 11	E	M. 11		VILGENIS	S. 11				L. 11	E	J. 11	IUT	D. 11				L. 11	E	J. 11	E	S. 11				M. 11	E	D. 11			M. 11	E	J. 11									
M. 12	E	V. 12		IUT	D. 12				M. 12	E	V. 12	IUT	L. 12	E		M. 12	E	V. 12	E	D. 12				M. 12	VILGENIS	V. 12	E	L. 12	E	J. 12				S. 12							
M. 13	E	V. 13		IUT	L. 13	E			M. 13	VILGENIS	S. 13				M. 13	E	M. 13	VILGENIS	S. 13					L. 13	E	J. 13	IUT	S. 13			M. 13	E	V. 13				D. 13				
J. 14	E	S. 14				M. 14	E	J. 14	IUT	D. 14					M. 14	E	J. 14	IUT	D. 14					M. 14	E	V. 14	REVISIONS	D. 14			M. 14	E	S. 14				L. 14				
V. 15	E	D. 15				M. 15	VILGENIS	V. 15	VILGENIS	L. 15	E		J. 15	E	V. 15	VILGENIS	S. 15				M. 15	VILGENIS	S. 15				L. 15	E	J. 15				D. 15			M. 15	E	S. 15			
S. 16		L. 16		E	J. 16	IUT	S. 16				M. 16	E	V. 16	E	S. 16		M. 16	E	J. 16	IUT	D. 16				M. 16	E	V. 16	E	L. 16			M. 16	E	S. 16							
D. 17		M. 17		E	V. 17	VILGENIS	D. 17				M. 17	VILGENIS	S. 17				D. 17		M. 17	E	V. 17	VILGENIS	L. 17	JURY PT	M. 17	E	S. 17				M. 17	E	J. 17								
L. 18	E	M. 18		VILGENIS	S. 18				L. 18	E	J. 18	IUT	D. 18				L. 18	E	J. 18	E	S. 18				M. 18	E	D. 18			M. 18	E	V. 18				S. 18					
M. 19	E	J. 19		IUT	D. 19				M. 19	E	V. 19	VILGENIS	L. 19	E		M. 19	E	V. 19	E	D. 19				M. 19	E	V. 19	E	L. 19	E	J. 19				S. 19							
M. 20	E	V. 20		VILGENIS	L. 20	E			M. 20	VILGENIS	S. 20				M. 20	E	M. 20	VILGENIS	S. 20					L. 20*	E	J. 20	E	S. 20			M. 20	E	V. 20				D. 20				
J. 21	E	S. 21				M. 21	E	J. 21	IUT	D. 21					M. 21	E	J. 21	IUT	D. 21					M. 21	E	V. 21	E	D. 21			M. 21	E	S. 21				L. 21				
V. 22	E	D. 22				M. 22	VILGENIS	V. 22	IUT	L. 22	E		J. 22	E	V. 22	IUT	L. 22	E	M. 22	VILGENIS	S. 22				L. 22	E	J. 22	E	D. 22			M. 22	E	S. 22							
S. 23		L. 23		E	J. 23	IUT	S. 23				M. 23	E	V. 23	E	S. 23		M. 23	E	J. 23	IUT	D. 23				M. 23	E	V. 23	E	L. 23			M. 23	E	S. 23							
D. 24		M. 24		E	V. 24	IUT	D. 24				M. 24	VILGENIS	S. 24				D. 24		M. 24	VILGENIS	V. 24	IUT	L. 24	E	M. 24	E	S. 24			M. 24	E	J. 24									
L. 25	E	M. 25		E	S. 25		25		J. 25	IUT	D. 25				L. 25	E	J. 25	IUT	S. 25					M. 25	E	V. 25	E	D. 25			M. 25	E	S. 25				V. 25				
M. 26	E	J. 26		E	D. 26				M. 26	E	V. 26	IUT	L. 26	E		M. 26	E	V. 26	IUT	D. 26				M. 26	E	V. 26	E	L. 26	E	J. 26				S. 26							
M. 27	E	V. 27		E	L. 27	E			M. 27	E	S. 27				M. 27	E	M. 27	VILGENIS	S. 27					L. 27	E	J. 27	E	S. 27			M. 27	E	V. 27				D. 27				
L. 28	E	S. 28				M. 28	VILGENIS	J. 28	E			M. 28	VILGENIS	J. 28	IUT	D. 28		M. 28	E	V. 28	E				V. 28	E	D. 28			M. 28	E	S. 28				L. 28					
V. 29	E	D. 29				M. 29	IUT	V. 29	E			J. 29	IUT	V. 29	VILGENIS	L. 29	E		M. 29	VILGENIS	S. 29				L. 29	E	J. 29	E	D. 29			M. 29	E	S. 29							
S. 30		L. 30		E	J. 30	VILGENIS	S. 30				M. 30	E	V. 30	E	S. 30		M. 30	VILGENIS	M. 30	E	J. 30	IUT	D. 30			M. 30	E	V. 30	E	L. 30			M. 30	E	S. 30						
		M. 31		E					D. 31			M. 31	VILGENIS				D. 31		M. 31	VILGENIS	S. 31				M. 31	E	S. 31				M. 31	E	J. 31								

EL	26	19	9	11	11	17	8	15	1	19	18	21	1	TOTAL
LI	0	4	8	5	5	2	9	4	5	2	0	0	1	134
LI	0	1	6	4	5	2	7	2	4	2	0	0	1	39

Février WE

Date de début de la formation	A déterminer par l'IUT	Nbre de jours Entreprise	174
Date de fin de la formation	jeudi 5 septembre 2024	Nbre de jours Formation	78
Conseil de perfectionnement	vendredi 6 septembre 2024		

Les moyens

➤ **L'équipe pédagogique**

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et d'un enseignant associé (PAST). Elle est par ailleurs constituée de plusieurs professionnels en activité dans le secteur privé comme dans le public.

Sur demande.

➤ **Moyens mis à disposition :**

Une salle informatique est mise à disposition des étudiants pour tout cours nécessitant l'usage des NTIC (e-commerce, intelligences économiques).

Licence Professionnelle - Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux (fiche nationale)

N° de fiche
RNCP29964

Nomenclature du niveau de qualification : niveau 6

Code(s) NSF :
326 : Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

Active

CERTIFICATEUR(S)

Université de Perpignan Via Domitia - <http://www.univ-perp.fr> (<http://www.univperp.fr>)
Université de Rennes 1 - <http://www.univ-rennes1.fr>
(<http://www.univ-rennes1.fr>)
Université Savoie Mont Blanc -
Chambéry
- <http://www.univ-savoie.fr>
(<http://www.univ-savoie.fr>)
Université de Bourgogne - Dijon - <http://www.u-bourgogne.fr> (<http://www.ubourgogne.fr>)
Université Grenoble Alpes - -
Université d'Artois - -
Université de Bordeaux - <http://www.u-bordeaux.fr> (<http://www.ubordeaux.fr>)
Université de Caen Normandie - <http://www.unicaen.fr>
(<http://www.unicaen.fr>)
Université de Cergy-Pontoise - <http://www.u-cergy.fr> (<http://www.ucergy.fr>)
Université Claude Bernard - Lyon 1 - <http://www.univ-lyon1.fr> (<http://www.univlyon1.fr>)
Université Paris-Est Marne-la-Vallée - -
Université de Nantes - <http://www.univ-nantes.fr>
(<http://www.univ-nantes.fr>)
Université Paris-Sud - Paris 11 - <http://www.u-psud.fr> (<http://www.upsud.fr>)
Université Paris-Est Créteil Val-De-
Marne
- <http://www.u-pec.fr> (<http://www.u-pec.fr>)
Université Paris 13 - -
Aix-Marseille Université - <http://www.univ-amu.fr> (<http://www.univamu.fr>)
Université de Lorraine - <http://www.univ-lorraine.fr>
(<http://www.univ-lorraine.fr>)
Université de Strasbourg - <http://www.unistra.fr>
(<http://www.unistra.fr>)

Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes
université de Nice - -

Université de Tours - -

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

- Conception, installation, configuration, administration et évolution de réseaux/systèmes/bases de données
- Analyse de comportement et de performance
- Audits de sécurité
- Définition et implémentation des procédures de sécurité
- Veille technologique et informationnelle
- Assistance et formation des utilisateurs

Compétences attestées :

- Maîtriser les outils du génie logiciel
 - Maîtriser le déploiement de services
 - Garantir la sécurité, l'authenticité et la confidentialité des données
 - Maîtriser les outils d'administration informatique
 - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Modalités d'évaluation :

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc Liste de compétences Modalités

RNCP29964BC01 ·

Utiliser les outils numériques de référence et les Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

- J58 : Edition
- J62 : Programmation, conseil et autres activités informatiques
- J63 : Service d'information
- N80 : Enquêtes et sécurité

Type d'emplois accessibles :

- Administrateur système/réseau/base de donnée
- Responsable de la sécurité des systèmes d'information
- Consultant en sécurité informatique
- Gestionnaire de base de données

Code(s) ROME :

- M1801 - Administration de systèmes d'information
- M1805 - Études et développement informatique
- M1806 - Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification Oui Non Composition des jurys

Après un parcours de formation
sous statut d'élève ou d'étudiant

X Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs,
d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat d'apprentissage X Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue

X Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation X Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par candidature individuelle X -

Par expérience X Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

Oui Non

Oui Non

Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie X

Inscrite au cadre de la Polynésie française X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES,
CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations :

Non

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO Référence au JO / BO

- - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle

- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO Référence au JO / BO

- Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015 Université de Bordeaux, arrêté

du : 26/05/2016 Université de Caen Normandie, arrêté du : 07/02/2017

Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 25/07/2017 Université Savoie

Mont Blanc - Chambéry, arrêté du : 24/06/2016 Université de Bourgogne -

Dijon, arrêté du : 18/04/2017 Université Grenoble Alpes, arrêté du :

11/07/2016 Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 01/06/2016

Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015 Université

de Nantes, arrêté du : 19/07/2017 Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté

du : 15/07/2015 Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12,

arrêté du : 16/07/2015 Université Paris 13, arrêté du : 05/10/2015

Université de Perpignan Via Domitia, arrêté du : 16/11/2017 Université

Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017 Université de Valenciennes et du

Hainaut-Cambresis, arrêté du : 03/07/2015 ; Aix-Marseille Université,

arrêté du : 17/05/2018; Université Nice Sophia Antipolis, arrêté du :

28/05/2018 ; Université de Lorraine, arrêté du : 15/06/2018; Université de

Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018;

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO Référence au JO / BO

Licence Professionnelle - Métiers de l'informatique : administration et sé...

<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/29964>

7 sur 10 05/02/2020 à 15:39

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018

Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016

Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015

Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018

Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017

Université de Caen Normandie, arrêté du : 07/02/2017

Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 25/07/2017

Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018

Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017

Université de Perpignan Via domitia, arrêté du : 16/11/2017

Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
Université Nice , arrêté du : 28/05/2018
Université Paris 13, arrêté du : 05/10/2015
Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du :
16/07/2015
Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015
Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016
Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes, arrêté du :
03/07/2015
Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017
Université Savoie Mont Blanc -Chambéry, arrêté du : 24/06/2016
- - Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n°
2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de
l'expérience
Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Université d'Artois (http://univ-artois.fr/licence_professionnelle/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université de Bordeaux (http://u-bordeaux.fr/licence_professionnelle/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université de Caen Normandie (http://unicaen.fr/licence_professionnelle/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université de Cergy-Pontoise (http://u-cergy.fr/licence_professionnelle/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université Savoie Mont Blanc - Chambéry (http://univ-savoie.fr/licence_professionnelle/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université de Bourgogne - Dijon (http://u-bourgogne.fr/licence_professionnelle/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université Grenoble Alpes (http://uga.fr/licence_professionnelle/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université Claude Bernard - Lyon 1 (http://univ-lyon1.fr/licence_professionnelle/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université Paris-Est Marne-La-Vallée (http://u-pem.fr/licence_professionnelle/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université de Nantes (http://univ-nantes.fr/licence_professionnelle/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université Paris-Sud - Paris 11 (http://u-psud.fr/licence_professionnelle/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12 (http://u-pec.fr/licence_professionnelle/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université Paris 13 (http://univ-paris13.fr/licence_professionnelle/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université de Perpignan Via Domitia (http://univ-perp.fr/licence_professionnelle)

/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université Rennes 1 (http://univ-rennes1.fr/licence_professionnelle
/metiers_d_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Aix-Marseille Université (http://univ-amu.fr/licence_professionnelle
/metiers_de_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université de Lorraine (http://univ-lorraine.fr/licence_professionnelle
/metiers_de_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université de Strasbourg (https://www.unistra.fr/licence_professionnelle
/metiers_de_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes
(http://www.uphf.fr/licence_professionnelle
/metiers_de_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université Nice (http://unice.fr/licence_professionnelle
/metiers_de_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Université de Tours (https://www.univ-tours.fr/licence_professionnelle
/metiers_de_l_informatique_administration_et_securite_des_systemes_et_des_reseaux)
Fiche au format antérieur au 01/01/2019 (<https://certifpro.francecompetences.fr>)